Nous cherchons à protéger des vies humaines

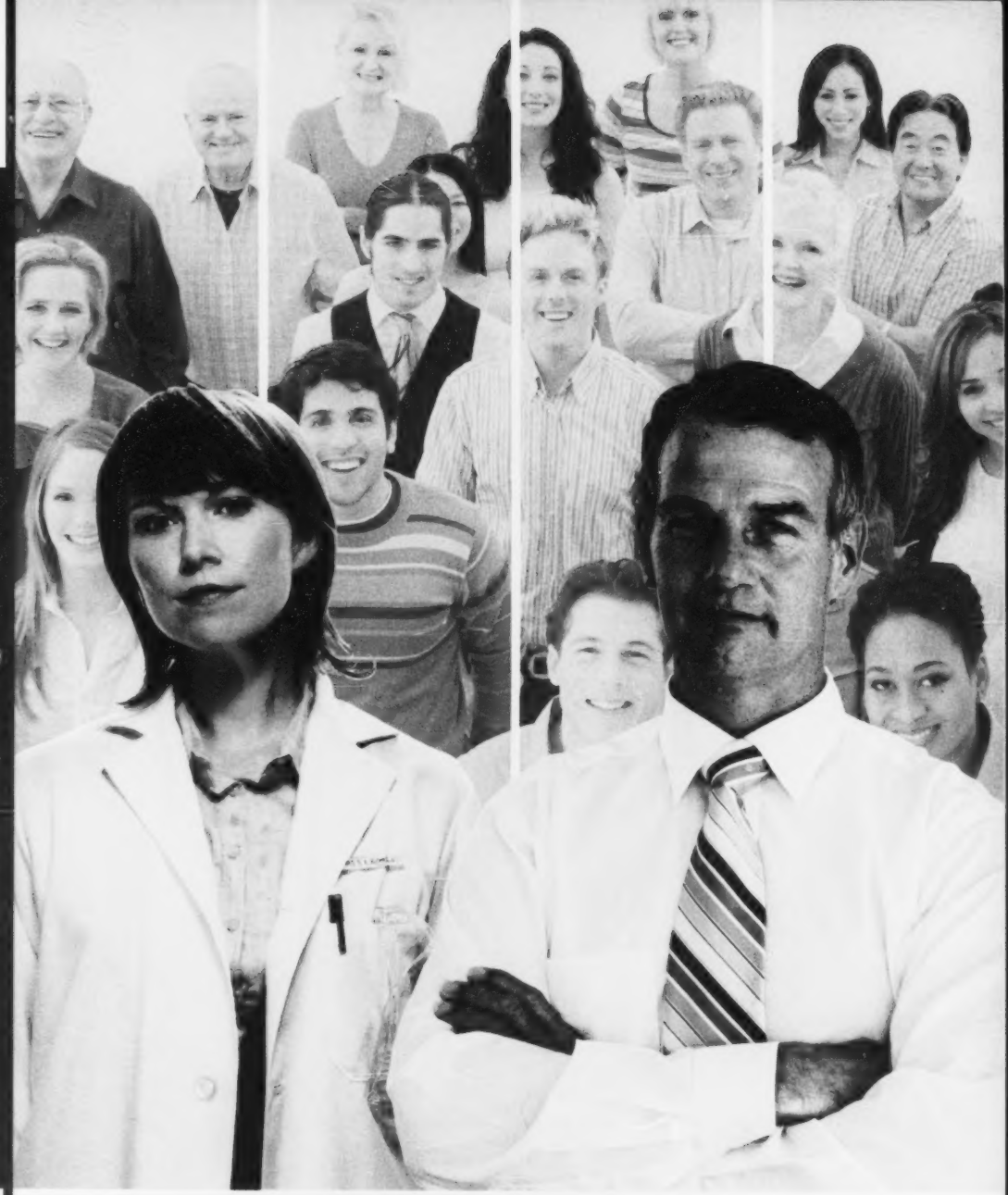

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009|2010

BUREAU DU CORONER

Québec

Le contenu de la présente publication a été rédigé par
le Bureau du coroner

Édifice le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Téléphone : 418 643-1845
Télécopieur : 418 643-6174

Cette publication peut être consultée
dans le site Internet du Bureau du coroner
à l'adresse suivante :

www.coroner.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-58879-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-58880-1 (version PDF)
ISSN 1707-987X (version imprimée)
ISSN 1913-7729 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Tous droits réservés pour tout pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Nous cherchons à protéger des vies humaines

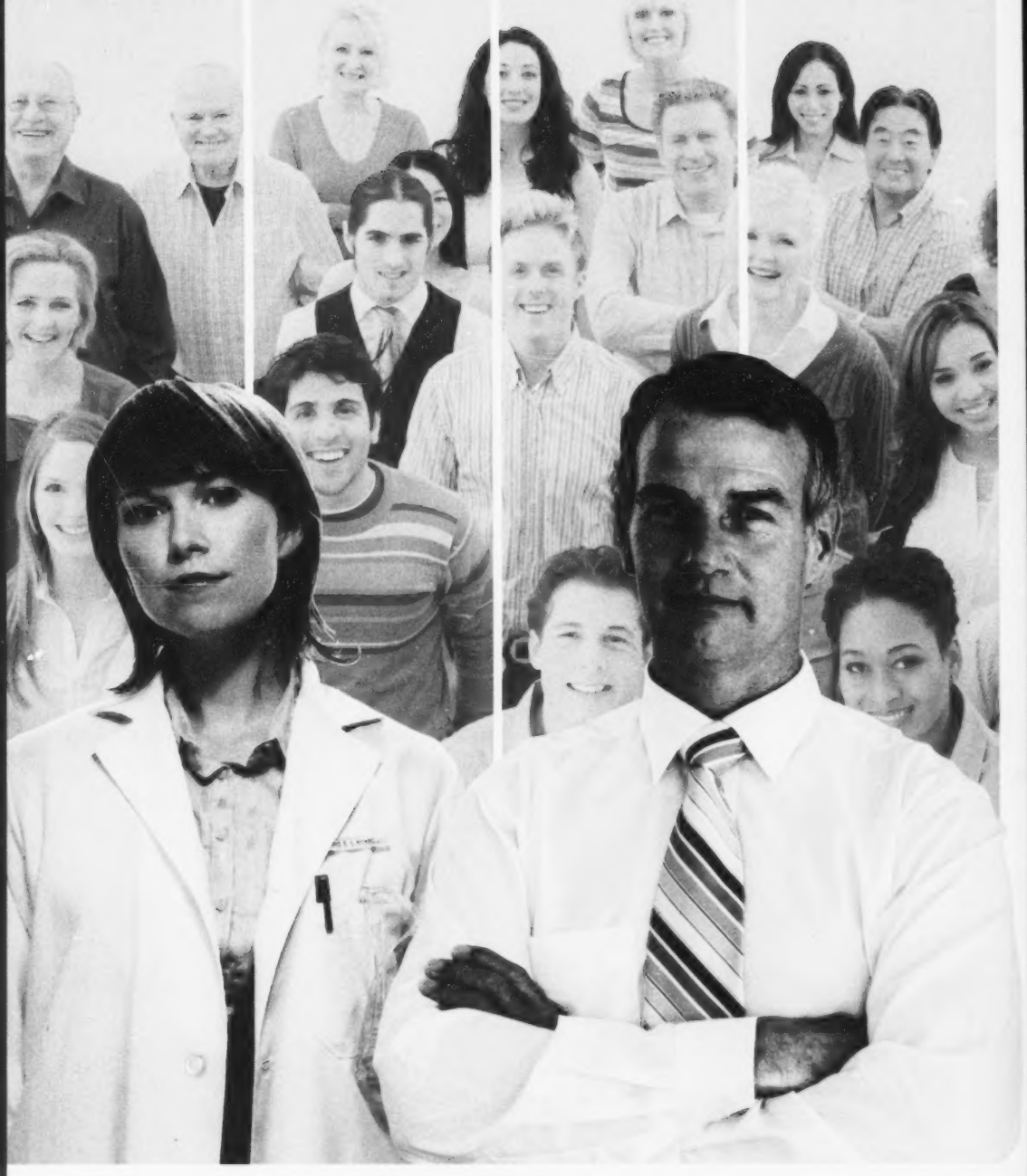

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009|2010

BUREAU DU CORONER

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Bureau du coroner pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
Le ministre de la Sécurité publique,

Robert Dutil
Québec, septembre 2010

Monsieur Robert Dutil
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Bureau du coroner préparé conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport couvre la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, et les résultats sont présentés en fonction des orientations du Plan stratégique 2009-2012 déposé en octobre 2009.

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 contient aussi une déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
Le coroner en chef,

Dre Louise Nolet
Québec, septembre 2010

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Bureau du coroner :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- expose les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- soumet des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait en date du 31 mars 2010.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Le coroner en chef,

Dre Louise Nolet

Québec, septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – PRÉSENTATION DU BUREAU DU CORONER

1. Préambule 9
2. Mission, vision et rôle 9
3. Organisation interne 10
4. Services offerts, clientèles et partenaires 12

PARTIE II - RÉSULTATS OBTENUS 2009-2010

1. Faits saillants 15
2. Contexte 15
3. Plan stratégique 2009-2012 16
4. Déclaration de services aux citoyens 21
5. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2010 22
6. Plan d'action de développement durable 2009-2013 22

PARTIE III - UTILISATION DES RESSOURCES

1. Ressources humaines 27
2. Ressources financières 28
3. Ressources matérielles 29
4. Ressources informationnelles 29

PARTIE IV - CONFORMITÉ AUX LOIS ET AUX POLITIQUES D'APPLICATION GOUVERNEMENTALE

1. Accès à l'égalité en emploi 33
2. Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels 34
3. Politique linguistique 34
4. Éthique 34
5. Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 35
6. Politique de financement des services publics 36

LES ANNEXES

1. Bilan statistique des traumatismes mortels au Québec 39
2. Lois et règlements 46
3. Liste des coroners actifs par région administrative 2009-2010, au 31 mars 2010 47

PARTIE I

PRÉSENTATION DU BUREAU DU CORONER

1. Préambule

La fonction de coroner provient d'une des plus anciennes institutions de droit britannique (Common Law) dont l'existence a été officialisée en 1194. L'appellation actuelle vient d'une dérivation du titre officiel « Keeper of the pleas of the Crown », appelé communément « Crowner », qui est devenu, au fil du temps, « Coroner ». Au Québec, c'est à partir de 1764 que les coroners à la fois greffiers de paix sont nommés par le gouverneur[1].

La compétence et le pouvoir d'agir du coroner du Québec s'appuient, depuis 1986, sur la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., c. R-0.2). De plus, la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12) et le Code de déontologie des coroners (R.R.Q., c. R-0.2, r.1) prescrivent des devoirs et obligations tels que l'intégrité, l'objectivité, la rigueur, l'indépendance, la diligence et la confidentialité des gestes posés dans le cadre de ses fonctions.

Les coroners sont des officiers publics nommés par le gouvernement. Ils se composent à la fois de médecins, d'avocats et de notaires, et desservent chacun un territoire de manière à couvrir l'ensemble du Québec.

Conformément à la loi, le coroner a compétence pour tout décès survenant au Québec[2]. Il doit, au moyen d'une investigation ou d'une enquête publique, rechercher les causes et les circonstances d'un décès obscur ou violent, l'identité de la personne décédée ainsi que la date et le lieu de son décès. Il rédige ensuite un rapport résumant les conclusions de son investigation ou de son enquête.

De manière générale, 6,7 % des décès survenus au Québec font annuellement l'objet d'une investigation par un coroner[3] et moins d'une dizaine de décès donnent lieu à une enquête publique.

2. Mission, vision et rôle

Le Bureau du coroner a pour mission de rechercher, de façon indépendante et impartiale, les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents de manière à contribuer à la protection de la vie humaine, à acquérir une meilleure connaissance des phénomènes de mortalité et à faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits.

Pour 2009-2012, le Bureau du coroner vise à exceller dans l'accomplissement de sa mission, en optimisant la synergie avec ses partenaires et en innovant dans la diffusion des recommandations des coroners.

Globalement, le rôle du Bureau du coroner est de s'assurer que le corps d'une personne dont le décès est obscur ou violent n'est pas inhumé ou incinéré sans connaître les causes et les circonstances du décès de cette personne et, si possible, comment un tel décès pourrait être évité. Quatre domaines d'activité lui permettent de remplir ce rôle.

---

[1] Rénald Lessard et Stéphanie Tésio, « Les enquêtes des coroners du district de Québec, 1765-1930 : une source en histoire médicale et sociale canadienne », CBMH/BCHM, volume 25 : 2, 2008, p. 433-460.

[2] Selon les termes de la loi, le coroner intervient également lors de l'entrée au Québec du corps d'une personne décédée hors du Québec dans des circonstances obscures ou violentes et chaque fois que le corps d'une personne décédée au Québec est transporté à l'extérieur de la province. Il est aussi avisé de tout type de décès qui survient dans des endroits particuliers, notamment dans des garderies, des centres jeunesse, des familles d'accueil, des postes de police, des établissements de détention, des pénitenciers et des centres de réadaptation.

[3] Rapport des activités des coroners en 2009, Bureau du coroner, 2010, p. 7

QUATRE DOMAINES D'ACTIVITÉ DU BUREAU DU CORONER

INVESTIGATION ET ENQUÊTE

La Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès prévoit deux moyens pour réaliser le mandat du coroner : l'investigation se définit comme un processus privé par lequel le coroner collecte l'information nécessaire pour exercer ses fonctions alors que l'enquête publique est un processus par lequel l'information pertinente et les faits sont présentés au coroner lors d'audiences publiques.

SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE ET À L'EXERCICE DES DROITS

Le coroner annexe à son rapport divers documents auxquels l'accès est restreint. Une personne, une association, un ministère ou un organisme qui établit que ces documents lui serviront pour connaître ou faire reconnaître ses droits peut demander une copie des documents annexés.

PRÉVENTION ET PROTECTION DE LA VIE HUMAINE

La recherche par le coroner de recommandations appropriées, la transmission de celles-ci par le coroner en chef aux intervenants concernés, les activités de maintien des archives et de banques de données ainsi que le soutien aux chercheurs travaillant en prévention contribuent à la protection de la vie humaine.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Le rapport du coroner est public et largement diffusé. De plus, les renseignements nécessaires à la définition des causes et des circonstances des décès et recueillis lors d'une investigation ou d'une enquête alimentent la banque de données du Bureau du coroner.

3. Organisation interne

Le Bureau du coroner est dirigé par un coroner en chef, assisté de deux coroners en chef adjoints et d'une directrice de l'administration.

Le coroner en chef est responsable de coordonner, de répartir et de surveiller le travail des coroners. Il s'assure donc que l'ensemble du territoire du Québec est en tout temps desservi par un coroner et doit mettre en place les ressources nécessaires afin que le Bureau du coroner remplisse le rôle qu'on lui a dévolu. En outre, le coroner en chef supervise les activités liées à la communication, au contentieux, aux enquêtes publiques et au traitement des plaintes. Il est également responsable des ressources financières, du Service des demandes d'annexes à un rapport du coroner ainsi que des activités de prévention.

Le coroner en chef est appuyé par deux coroners en chef adjoints, respectivement affectés aux secteurs Est et Ouest de la province.

En plus d'être responsable des coroners investigateurs de l'est du Québec, le coroner en chef adjoint de ce secteur est en charge du personnel et des activités de la morgue de Québec. Il est responsable de la mise à jour du Plan d'intervention en cas de sinistre du Bureau du coroner et représente le Bureau du coroner auprès de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ).

Le coroner en chef adjoint de l'ouest du Québec supervise les coroners investigateurs de son secteur. Il gère les activités et le personnel de la morgue de Montréal et du bureau de Montréal.

La Direction de l'administration fournit au coroner en chef et aux coroners en chef adjoints l'expertise et le soutien en matière de renseignements et de services aux citoyens, en plus d'être attitrée à la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles (incluant les archives) et à celle des transporteurs contractuels. Elle s'assure enfin du respect des normes et des politiques gouvernementales, et apporte le soutien administratif et technologique nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme.

Dre Louise Nolet
Coroner en chef

Mme Hélène Lapointe
Directrice de l'administration

Dre Lyne Chouinard
Coroner en chef adjoint
Est du Québec

Me Gilles Ethier
Coroner en chef adjoint
Ouest du Québec

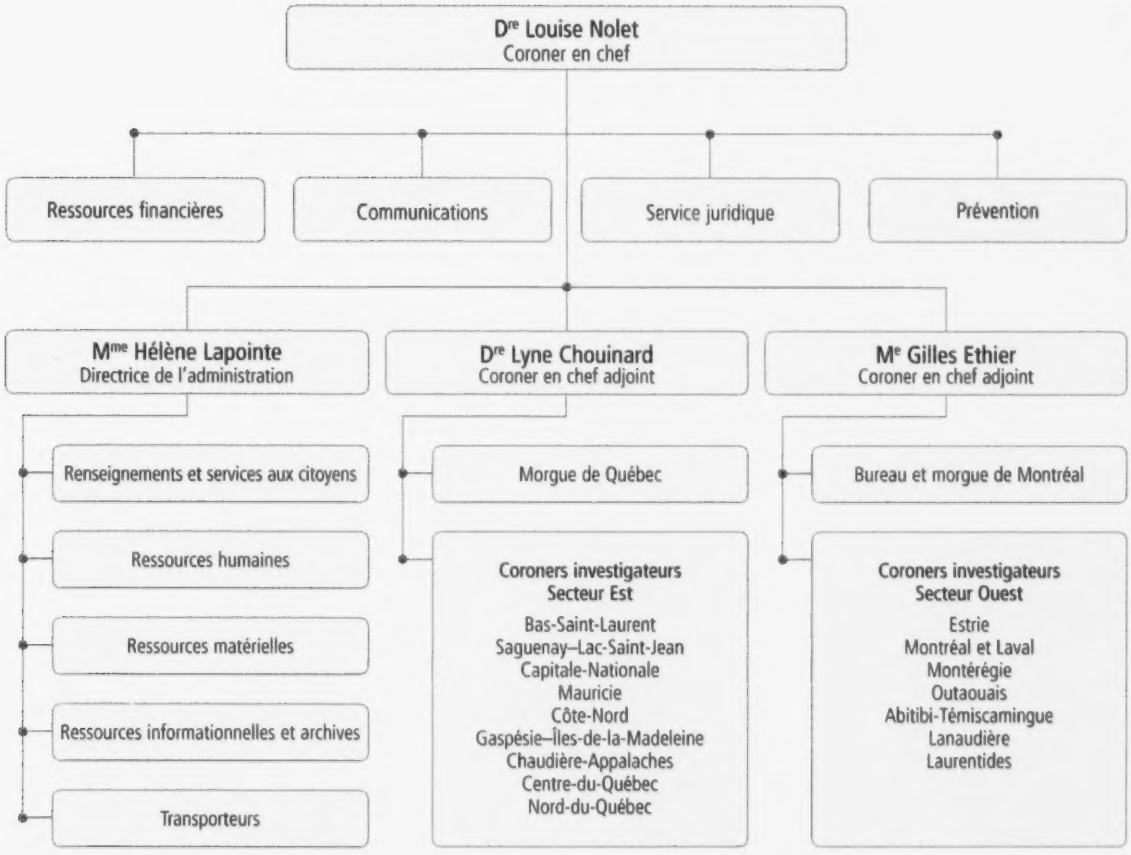

4. Services offerts, clientèles et partenaires

Outre la réalisation d'investigations et d'enquêtes, le Bureau du coroner travaille également à :

- communiquer et à transmettre des rapports d'investigation et des rapports d'enquête à toute personne qui en fait la demande ainsi que des documents annexés selon les conditions prévues par la loi;
- rendre publiques les recommandations des coroners et les remettre aux intervenants concernés;
- informer le public quant au mandat et aux actions des coroners et du Bureau du coroner, y compris les recommandations formulées par les coroners;
- diffuser les données épidémiologiques concernant les décès obscurs et violents;
- rendre accessibles les archives des coroners aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique;
- réaliser des ententes avec des milieux de recherche engagés dans la prévention des décès.

L'accomplissement de la mission du Bureau du coroner se fait au bénéfice de divers groupes ou personnes. Ces clientèles sont :

- la personne décédée;
- les proches, les ayants droit ou leurs représentants;
- les citoyens;
- les médias;
- les ministères et organismes;
- les compagnies d'assurance;
- les chercheurs.

Depuis de nombreuses années, le Bureau du coroner mise sur la collaboration de partenaires publics et privés qui participent activement à la réalisation des mandats qui sont confiés au coroner. Parmi ces partenaires, mentionnons :

- les corps policiers;
- le réseau de la santé;
- le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML);
- les maisons funéraires;
- le Centre de toxicologie du Québec;
- les organismes ayant une fonction d'enquête (C.S.S.T, R.B.Q, R.R.Q.).

PARTIE II

RÉSULTATS OBTENUS 2009 | 2010

1. Faits saillants

Au Bureau du coroner, l'année 2009-2010 a été marquée par plusieurs événements. Tout d'abord, en avril 2009, s'est tenu le colloque biennal des coroners. Puis, après avoir mis à la disposition de l'ensemble des coroners et du personnel un extranet l'an dernier et en refondant son site Internet, le Bureau du coroner a définitivement pris le tournant des services en ligne.

Le site Internet, lancé en novembre 2009, propose de l'information pertinente aux proches, aux partenaires, aux médias, aux chercheurs et aux professionnels de la santé. On y trouve un nouveau moteur de recherche des recommandations, des formulaires, un centre de presse, des fils RSS[4] et des documents de référence. De plus, des travaux ont été effectués sur le site du Bureau du coroner en vue de se conformer au standard gouvernemental d'accessibilité (SGQRI-008) qui sera prochainement adopté.

Le Bureau du coroner a aussi migré ses services téléphoniques vers la téléphonie IP.

Par ailleurs, le Bureau du coroner s'est penché sur sa propre structure en commandant une étude organisationnelle, un exercice de cartographie et en mesurant son climat de travail.

Des travaux ont été réalisés dans le domaine du Plan d'intervention en cas de sinistre impliquant plusieurs décès simultanés.

L'année s'est terminée par la prolongation de trois ans du mandat de la coroner en chef, le D^re^ Louise Nolet.

La dernière année a vu la publication d'un plan de développement durable, d'une politique envers les personnes handicapées et d'un nouveau Plan stratégique 2009-2012 dont les orientations sont :

- d'accroître l'accessibilité aux rapports des coroners;
- de favoriser une plus grande concertation lors des interventions en cas de sinistre;
- d'assurer une gestion proactive des ressources humaines.

2. Contexte

Les citoyens ont de grandes attentes à l'égard des rapports des coroners et de leurs recommandations. Il est donc essentiel de consacrer des efforts pour assurer la qualité des rapports et pour en réduire les délais de production. En préparant la mise en ligne des rapports des coroners comportant des recommandations, l'organisme vise à mieux répondre aux besoins des citoyens sans alourdir les tâches du personnel.

Le Bureau du coroner est aussi responsable d'opérations complexes qui se déroulent jour et nuit, tous les jours de l'année et sur tout le territoire du Québec. Au quotidien, le bon déroulement de ces opérations dépend largement de la collaboration de nombreux partenaires, notamment les corps policiers, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale et les transporteurs privés. C'est pourquoi il s'avère capital de maintenir et de renforcer cette collaboration afin d'être davantage en mesure d'offrir aux citoyens des services de qualité.

La collaboration du Bureau du coroner avec ses partenaires devient cruciale lorsqu'il s'agit de préparer le Québec à faire face à des catastrophes causant de multiples décès. Un événement comme le tremblement de terre en Haïti en janvier 2010 vient rappeler à quel point les attentes des familles et des proches des victimes décédées sont élevées. Pour se préparer à bien accomplir son mandat dans un contexte de catastrophe, le Bureau du coroner doit donc travailler sans relâche à resserrer son réseautage avec ses partenaires, de sorte que son Plan d'intervention en cas de sinistre soit opérationnel et constamment mis à jour.

[4] Le fil RSS permet aux personnes qui s'abonnent d'être informées des mises à jour d'un site.

3. Plan stratégique 2009-2012

Orientation stratégique 1 : accroître l'accessibilité aux rapports des coroners

AXE D'INTERVENTION : SERVICES EN LIGNE

1er objectif : rendre accessibles sur notre site Internet les rapports avec recommandations

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Nombre et pourcentage de rapports avec recommandations accessibles sur le site Internet annuellement	Réaliser 100 % des analyses informatiques en vue de la mise en ligne des rapports avec recommandations	Analyses réalisées à 90 %

Un prototype de moteur de recherche a été élaboré en 2009-2010 et est prêt à être testé pour en évaluer la fonctionnalité, la précision et la convivialité. Les travaux sont avancés à un degré suffisant pour permettre la mise en ligne des rapports avec recommandations en 2010-2011. Présentement, seuls les résumés de ces rapports sont accessibles sur le Web.

Ailleurs au Canada, le médecin légiste en chef de l'Alberta diffuse sur Internet uniquement les rapports des enquêtes publiques, alors que le coroner en chef du Nouveau-Brunswick diffuse des résumés des rapports d'enquêtes publiques avec leurs recommandations. En Ontario, seules les conclusions des enquêtes publiques sont accessibles sur le Web. Les coroners en chef et médecins légistes en chef des autres provinces et territoires canadiens ne publient pas le contenu des rapports d'investigations et d'enquêtes sur leur site Web. Au Québec, le Bureau du coroner se trouve donc à l'avant-garde des services en ligne.

AXE D'INTERVENTION : PROCESSUS D'INVESTIGATION ET D'ENQUÊTE

2e objectif : améliorer le processus de production des rapports d'ici 2012

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Nombre d'actions réalisées pour améliorer le processus	3 actions	2 actions réalisées 1 action en cours

Deux actions ont été réalisées pour améliorer le processus de production des rapports d'investigation.

Premièrement, un suivi systématique auprès des coroners a été implanté en novembre 2009 afin que soient traitées les investigations entraînant les plus longs délais. À ce moment, 56 investigations concernant des décès antérieurs à 2007 étaient en cours. Au moyen de communications régulières entre les coroners en chef adjoints et les coroners concernés, 25 rapports d'investigation concernant ces 56 décès étaient reçus au 31 mars 2010, soit 45 %. Ce résultat obtenu après seulement quatre mois de suivi systématisé témoigne de l'efficacité des mesures mises en place. Ces mesures exigent essentiellement du temps de travail de la part des coroners en chef adjoints et elles seront maintenues pour la prochaine année financière.

Deuxièmement, l'exploration de nouvelles technologies pour les expertises post-mortem a été entreprise. Les délais de production des rapports des coroners étant étroitement liés à la rareté des ressources médico-légales, le Bureau du coroner doit se tenir à l'affût des nouvelles technologies permettant de pratiquer des expertises sur les cadavres. Une revue de littérature a donc été faite sur les autopsies virtuelles au moyen d'imagerie médicale post-mortem. Une rencontre avec des experts en médecine légale a eu lieu sur ce sujet, à laquelle s'enchaînera une évaluation d'examens de tomodensitométrie post-mortem pratiqués à petite échelle. Cette évaluation est réalisable grâce à l'expertise médicale disponible au Bureau du coroner. À plus long terme, ces démarches exploratoires visent à enrichir les moyens dont disposent les coroners pour déterminer les causes et les circonstances des décès.

Par ailleurs, des standards de réquisition d'examens sont en voie d'élaboration pour mieux cibler les expertises à pratiquer sur les cadavres. Un projet de nouveau formulaire d'ordonnance d'expertises toxicologiques a été produit et est prêt à être testé. Ces outils aideront à éviter les expertises superflues et ainsi à réduire le délai de production de certains rapports.

Orientation stratégique 2 : favoriser une plus grande concertation lors des interventions en cas de sinistre

AXE D'INTERVENTION : PARTENARIAT EN CAS DE SINISTRE

1er objectif : disposer, en 2012, d'un plan d'action actualisé

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Réalisation d'exercices	Réaliser un exercice	Un exercice réalisé

Un exercice téléphonique a été réalisé le 25 mars 2010. Le scénario incluait un accident d'autobus et 16 décès. L'exercice visait notamment à tester la capacité de mobilisation du Bureau du coroner dans la phase d'alerte du Plan d'intervention en cas de sinistre en partenariat avec les autorités de la Sûreté du Québec.

L'exercice a fait l'objet de rétroactions à chaud et à froid, et le Plan d'intervention en cas de sinistre sera ajusté en conséquence.

AXE D'INTERVENTION : ALLIANCE AVEC LES PARTENAIRES

2e objectif : favoriser la collaboration avec les partenaires

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Nombre et diversité des activités et des actions accomplies	2 actions	5 actions

Cinq actions ont été réalisées pour favoriser la collaboration avec les partenaires, ce qui dépasse la cible visée. Le dépassement de cette cible s'explique notamment par la grande réceptivité de nos partenaires face au leadership exercé par le Bureau du coroner.

Premièrement, l'arrimage entre le Plan d'intervention en cas de sinistre du Bureau du coroner et le Plan d'enquête criminelle de la Sûreté du Québec a été mis à jour.

Deuxièmement, le Bureau du coroner a collaboré à un projet de partage d'un langage commun avec divers partenaires impliqués dans la gestion d'un sinistre.

Troisièmement, le Bureau du coroner a participé au colloque de la Corporation des thanatologues du Québec. Des maisons funéraires ont été sensibilisées au rôle qu'elles pourraient jouer lors d'une catastrophe d'envergure.

Quatrièmement, une rencontre avec la Sûreté du Québec, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale et la Corporation des thanatologues du Québec a eu lieu pour évaluer les ressources humaines et matérielles nécessaires advenant un sinistre (ressources typées).

Cinquièmement, le Bureau du coroner s'est joint aux discussions du groupe d'étude canadien « Fatality Management Working Group ». Les échanges avaient pour but d'uniformiser une méthode d'identification des victimes, de bonifier notre formation et nos procédures, favorisant ainsi une mobilisation rapide des ressources en cas de décès multiples.

Orientation stratégique 3 : assurer une gestion proactive des ressources humaines

AXE D'INTERVENTION : CLIMAT DE TRAVAIL

1er objectif : renforcer la reconnaissance au travail

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Nombre et diversité des activités de reconnaissance	3 actions	3 actions

Trois actions ont été posées pour renforcer la reconnaissance au travail.

Premièrement, une journée de reconnaissance a eu lieu le 24 novembre 2009, à laquelle 31 employés ont participé.

Deuxièmement, un sondage sur le climat de travail a été administré. Son analyse a été confiée à la Direction des ressources humaines du ministère de la Sécurité publique.

Troisièmement, les résultats du sondage ont été présentés aux employés le 10 décembre 2009, de même que les résultats d'un exercice de cartographie visant à identifier les irritants à éliminer pour améliorer la performance des employés et favoriser un meilleur climat de travail.

Le Bureau du coroner maintient son objectif de renforcer la reconnaissance au travail par des moyens cependant très modestes, compte tenu des mesures de réduction des dépenses que s'est donné le Bureau du coroner.

AXE D'INTERVENTION : GESTION DES PLAINTES

2e objectif : réviser la procédure existante de gestion des plaintes

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Disponibilité d'un mécanisme de traitement des plaintes	Adopter une nouvelle procédure de gestion des plaintes	Un projet de procédure élaboré

Un projet de procédure a été élaboré en 2009-2010 en vue de son implantation en 2010-2011.

AXE D'INTERVENTION : PRÉOCCUPATIONS ÉTHIQUES

3e objectif : intégrer des valeurs éthiques dans nos interventions

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Nombre de formations ou d'activités de sensibilisation	Réaliser une activité de sensibilisation	Une activité en préparation

Des démarches sont en cours afin de mettre sur pied une activité de sensibilisation dont la tenue est remise à 2010-2011. Le report de cette activité s'explique par le peu de ressources humaines dont dispose le Bureau du coroner.

En 2009-2010, 10 employés ont assisté à des rencontres d'information avec la répondante en éthique.

AXE D'INTERVENTION : EXPERTISE DU PERSONNEL ET DES CORONERS

4e objectif : favoriser le transfert de connaissances et d'expertise pour chaque départ planifié

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
% de départs planifiés dont le transfert de connaissances et d'expertise est réalisé	100 %	100 %

Un seul départ planifié à la retraite a eu lieu au cours de 2009-2010. Il s'agit d'un analyste en informatique dont les connaissances et l'expertise ont été transférées à son successeur, notamment grâce à un accompagnement soutenu de ce dernier.

AXE D'INTERVENTION : EXPERTISE DU PERSONNEL ET DES CORONERS

5e objectif : assurer une formation continue du personnel et des coroners

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Taux annuel de participation	2 formations rejoignant 50 % des préposés à la morgue	Programme de formation en voie d'élaboration

Des consultations ont été menées pour mieux cerner le besoin de formation. Des intervenants en prévention du suicide ont également été consultés sur le contenu du programme de formation. La formation est reportée à 2010-2011. L'élaboration d'une formation au contact avec les endeuillés s'est avérée plus complexe que prévue, ce qui explique son report à la prochaine année financière.

AXE D'INTERVENTION : EXPERTISE DU PERSONNEL ET DES CORONERS

6e objectif : procéder graduellement à l'évaluation des coroners à temps partiel

INDICATEUR	CIBLE 2009-2010	RÉSULTATS 2009-2010
Proportion des coroners évalués	Mettre en place un mécanisme d'évaluation	Un mécanisme d'évaluation en voie d'élaboration

L'évaluation des coroners à temps partiel doit être fondée sur des normes de bonne pratique. L'élaboration de ces normes est en cours. Cependant, les consultations ont été plus longues que prévu. Une fois les normes établies, un questionnaire pourra être élaboré et l'évaluation pourra être entreprise.

4. Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens actuelle renferme les engagements que le Bureau du coroner entend respecter, soit d'offrir un service :

- courtois et personnalisé;
- accessible partout au Québec;
- rapide;
- à l'écoute des commentaires et des suggestions;
- garantissant la protection des renseignements personnels.

Au cours de l'année 2009-2010, le Bureau du coroner a respecté l'ensemble des engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens actuellement en vigueur.

5. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2010

Un plan d'action 2009-2010 à l'égard des personnes handicapées a été déposé en décembre 2009. Celui-ci vise à accroître l'accessibilité des services du Bureau du coroner aux personnes handicapées et répond aux attentes de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Le plan comporte quatre priorités d'action dont voici les résultats obtenus à ce jour :

PRIORITÉ D'ACTION	RÉSULTAT AU 31 MARS 2010
Diffuser sur l'extranet et le site Internet du Bureau du coroner notre plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Action réalisée
Rendre le site Internet du Bureau du coroner accessible à l'ensemble des personnes handicapées en tenant compte des différentes règles d'accessibilité du « WEB Accessibility Initiative (WAI) » afin d'en faciliter l'utilisation.	Action réalisée
Sur demande, fournir un rapport de coroner en média adapté (braille, gros caractères, format audio, etc.).	Action en cours Aucune demande reçue
Suivre l'évolution des travaux de rénovation de l'Édifice Le Delta 2, dont le Bureau du coroner est locataire, et vérifier si des améliorations seront apportées à l'accessibilité des toilettes pour les personnes handicapées.	Action à venir

6. Plan d'action de développement durable 2009-2013

Depuis l'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006, tous les ministères et organismes gouvernementaux sont assujettis à la recherche d'un développement durable dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités.

Dans cette perspective, le Bureau du coroner a élaboré son Plan d'action de développement durable 2009-2013 en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable adoptée en 2007 par le gouvernement du Québec. Ainsi, d'ici 2013, le Bureau du coroner s'engage à réaliser sept objectifs qui découlent de la Stratégie gouvernementale. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-après.

De plus, le Bureau du coroner a adopté des gestes respectueux de l'environnement dont voici quelques exemples :

- l'achat de papier fin recyclé;
- l'utilisation optimale d'équipements de téléconférence pour les bureaux de Québec et de Montréal afin de diminuer les déplacements des employés;
- la participation de notre responsable des achats à une formation sur les achats écoresponsables;
- la participation des responsables du dossier du développement durable aux sessions de formation données par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le Bureau du coroner souhaite ainsi contribuer à l'effort de développement durable pour une meilleure qualité de vie des citoyens d'aujourd'hui tout en assurant celle des générations futures.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - RÉSULTATS ATTEINTS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1
Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif	Objectif BC	Geste(s)	Cible / Indicateur	Résultat atteint
Objectif gouvernemental 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Promouvoir la démarche de développement durable auprès des employés en faisant connaître les grands principes qui s'y rattachent.	Participation à des activités de formation en développement durable.	50 % des employés formés d'ici 2013.	Formation en préparation.
		Diffusion de capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	80 % des employés sensibilisés d'ici 2011.	Activité en préparation.
Objectif gouvernemental 3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable, et en maximiser les retombées au Québec.	Contribuer à stimuler la recherche dans le domaine de la prévention.	Réalisation d'ententes avec des milieux de recherche engagés dans la prévention des décès permettant l'accessibilité des archives des coroners aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique.	Nombre d'ententes signées (conclues) avec les milieux de recherche.	Nombre d'ententes conclues : 6.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif	Objectif BC	Geste(s)	Cible / Indicateur	Résultat atteint
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	Contribuer à la protection de la vie humaine et à la sécurité des citoyens.	Publication de statistiques et d'analyses des phénomènes de morts violentes sur Internet et dans le rapport annuel.	Publication au moins une fois par an d'un bilan statistique des traumatismes mortels au Québec.	Publication une fois par an.
		Diffusion de communiqués de presse sur la tenue de conférences de presse, d'enquêtes publiques et sur la prévention.	Nombre d'activités de communication réalisées.	Diffusion de 14 communiqués de presse.
		Recherche des causes et des circonstances des décès obscurs et violents en procédant à des investigations et à des enquêtes publiques.	Nombre d'investigations et d'enquêtes publiques réalisées.	Nombre d'investigations conclues : 3 791* Nombre d'enquêtes conclues : 5*
		Formulation de recommandations pour certains rapports. Mise en ligne mensuelle de ces recommandations sur le site Internet pour en faciliter l'accessibilité.	Volume de consultation des recommandations sur le site Internet.	22 % des 10 695 pages consultées sont relatives aux recommandations des coroners.
		Accessibilité des rapports à tout demandeur.	Nombre de copies de rapports transmises aux demandeurs.	Nombre de copies demandées de documents annexés au rapport : 653 demandes*

* Source : Ces données proviennent du Rapport d'activité des coroners en 2009

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif	Objectif BC	Geste(s)	Cible / Indicateur	Résultat atteint
Objectif gouvernemental 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité, et en atténuer les conséquences.	S'assurer que la population québécoise bénéficie d'une intervention planifiée du Bureau du coroner pour faire face à des événements à décès multiples.	Rencontres avec les responsables des activités et les collaborateurs pour s'entendre sur les rôles et les responsabilités de chacun. Modification du plan en conséquence. Révision de la trousse d'urgence. Rédaction et mise en place de procédures pour le maintien de la trousse.	D'ici 2012, se doter d'un Plan d'intervention en cas de sinistre actualisé.	En cours de préparation.
				Trousses révisées.
		Mise à jour d'une liste des responsables des activités et des personnes concernées par celles-ci. Offre de formation.	Pourcentage des employés et des coroners formés.	En cours de préparation.
	S'assurer d'une collaboration efficace avec nos partenaires pour optimiser le service et la sécurité de la population québécoise en cas de sinistres.	Rencontres et ententes avec d'autres responsables de mission et organisations pour définir les activités et le soutien qu'ils peuvent apporter à l'accomplissement de la mission. Rédaction de la mission.	D'ici 2011, proposer une mission concernant la « prise en charge des personnes décédées » dans le Plan national de la sécurité civile du Québec.	En cours de rédaction.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3
Produire et consommer de façon responsable

Objectif	Objectif BC	Geste(s)	Cible / Indicateur	Résultat atteint
Objectif gouvernemental 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes du Bureau du coroner.	Adoption de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Adoption de mesures visant la réduction à la source et la récupération.	Au moins trois pratiques ou activités écoresponsables adoptées et mises en œuvre.	Mise en place d'une entente de récupération des piqués, des jaquettes et des couvertures à la morgue de Québec.
		Recours à la visioconférence pour éviter des déplacements entre Québec et Montréal.		Activité en préparation.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif	Objectif BC	Geste(s)	Cible / Indicateur	Résultat atteint
Objectif gouvernemental 20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.	S'assurer que les coroners et les systèmes de transport de personnes décédées et de morgues privées sont accessibles en tout temps et partout au Québec.	Appel de candidatures pour le recrutement de coroners.	Nombre d'appels de candidature réalisés.	Quatre appels de candidature.
		Mesures d'alternance entre les transporteurs pour favoriser l'octroi de contrats à un plus grand nombre de transporteurs.	Nombre de contrats (ententes de trois ans) octroyés aux nouveaux transporteurs.	Nombre de nouveaux transporteurs : aucun pour 2009-2010.

PARTIE III

UTILISATION DES RESSOURCES

1. Ressources humaines

Le territoire du Québec est desservi par des coroners qui, en tout temps, peuvent prendre avis pour des décès signalés principalement par le réseau de la santé ou les corps policiers. Au 31 mars 2010, 83 coroners étaient actifs, y compris le coroner en chef et les coroners en chef adjoints. De ces 83 coroners, 9 sont permanents et 74 à temps partiel. Parmi ces derniers, 62 sont médecins et 12 sont avocats ou notaires. Parmi les coroners permanents, 5 sont médecins et 4 sont juristes.

À l'exception des régions de Québec, de Montréal et du Nord-du-Québec, où l'essentiel du travail est confié à des coroners investigateurs permanents, les autres régions du Québec sont desservies principalement par des coroners investigateurs à temps partiel. Ces derniers sont des professionnels qui, en plus de leur charge de travail, acceptent d'agir comme coroners dans un territoire que leur assigne le coroner en chef.

Les coroners sont assistés par le personnel du coroner en chef sur les plans professionnel et administratif. Au 31 mars 2010, l'effectif autorisé comprenait 51 équivalents à temps complet (ETC), soit 46 permanents et 5 occasionnels.

Le tableau qui suit présente la répartition de ces ETC selon leur catégorie.

CATÉGORIE D'EMPLOI	PERMANENTS	OCCASIONNELS	TOTAL
Emplois supérieurs (coroners)	13		13
Cadres supérieurs	2		2
Professionnels	7		7
Techniciens	4		4
Employés de bureau	13		13
Ouvriers	7	5	12
TOTAL	**46**	**5**	**51**

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

En vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, une proportion de 1 % de la masse salariale doit être réservée à la formation. Le Bureau du coroner a atteint cet objectif.

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES

Ce programme vise à offrir de l'aide aux personnes afin qu'elles puissent prévenir ou résoudre des problèmes personnels ou professionnels nuisant ou susceptibles de nuire à leur rendement au travail. Ces services, gratuits et confidentiels, reposent sur une démarche volontaire de la part des employés. Au cours du présent exercice, un seul employé a eu recours au programme d'aide aux personnes.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2009-2010, on recense un événement reconnu comme un accident de travail ou une maladie professionnelle.

PROTECTION DES NON-FUMEURS

Conformément à la Loi sur le tabac, il est interdit de fumer dans les locaux et les établissements appartenant au Bureau du coroner.

2. Ressources financières

En 2009-2010, les dépenses réelles se sont élevées à 7 626,0 k$, soit une augmentation de 382,8 k$ par rapport à 2008-2009.

RÉPARTITION DU BUDGET ET DES DÉPENSES RÉELLES EN 2009-2010

	2008-2009 (k$)	2009-2010 (k$)	
	DÉPENSES RÉELLES	**BUDGET**	**DÉPENSES RÉELLES**
Rémunération	3 400,6	3 653,1	3 240,1
Fonctionnement	3 773,6	3 896,9	4 289,9
Immobilisations	69,0	81,4	96,0
TOTAL	**7 243,2**	**7 631,4**	**7 626,0**

La dépense réelle de rémunération n'a pas atteint la hausse prévue au budget de 2009-2010 en raison de délais de recrutement et de non-remplacement de postes réguliers vacants à la suite de départs à la retraite ou de mutations.

Les immobilisations comprennent l'achat d'équipements pour la morgue de Montréal et les coûts d'implantation de la téléphonie IP aux bureaux administratifs de Québec, de Montréal et à la morgue de Montréal.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2009-2010

	2008-2009 (k$)	2009-2010 (k$)
Investigations et enquêtes publiques	2 688,0	3 299,6
Loyers	555,1	471,8
Autres dépenses	530,5	518,5
TOTAL	**3 773,6**	**4 289,9**

Les dépenses directes de fonctionnement imputées à notre mission d'investigation de décès et d'enquête publique ont augmenté de 22,8 % en raison, notamment, de la hausse des coûts d'une enquête publique.

Les dépenses liées aux loyers en 2009-2010 ont diminué à la suite du paiement final des travaux financés par la Société immobilière du Québec en 2008-2009 pour la rénovation de la morgue de Montréal.

Les autres dépenses de fonctionnement sont composées, notamment, des coûts de fournitures et d'entretien pour les morgues de Montréal et de Québec, de télécommunications, de messagerie et de courrier ainsi que des frais de séjour et de formation.

3. Ressources matérielles

Le Bureau du coroner est composé des bureaux de Québec et de Montréal ainsi que de leur morgue respective. Le bureau administratif de Québec est situé dans l'Édifice le Delta 2 sur le boulevard Laurier. Pour ce qui est de Montréal, le bureau administratif ainsi que la morgue se situent dans l'Édifice Wilfrid-Derome sur la rue Parthenais.

Quant aux morgues, celle de Québec est située sur le boulevard Wilfrid-Hamel. Elle possède une salle d'examen ainsi que des espaces réfrigérés pouvant recevoir un maximum de 15 personnes décédées. La morgue de Montréal a aussi une salle pour procéder aux examens externes et des espaces réfrigérés pouvant recevoir 138 personnes décédées.

4. Ressources informationnelles

Les technologies de l'information sont essentielles à l'accomplissement de la mission du Bureau du coroner, notamment pour :

- soutenir le développement de mesures de protection de la vie humaine en maintenant des archives et des banques de données;
- assurer l'échange d'informations avec de nombreuses organisations et plusieurs partenaires;
- faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits.

De plus, ces technologies jouent un rôle essentiel dans la poursuite des objectifs stratégiques de l'organisation visant, par exemple, à bonifier la diffusion des recommandations formulées par les coroners, à stimuler la recherche dans le domaine de la prévention et à améliorer l'accès des citoyens à l'information.

RÉALISATIONS DE 2009

Parmi les travaux exécutés en 2009, les principaux sont :

- l'achèvement et le lancement d'un site Internet. Ce site propose de l'information pertinente aux proches, aux partenaires, aux médias, aux chercheurs et aux professionnels de la santé. On y trouve un nouveau moteur de recherche des recommandations, des formulaires, un centre de presse, des fils RSS[5] et des documents de référence. De plus, des travaux ont été effectués sur le site du Bureau du coroner en vue de se conformer au standard gouvernemental d'accessibilité (SGQRI-008) qui sera prochainement adopté;
- la poursuite des travaux de numérisation des dossiers;
- l'amélioration du système de Support aux opérations des coroners (SOC) par l'ajout de fonctionnalités opérationnelles, notamment pour l'amélioration de l'interface usager.

[5] Le fil RSS permet aux personnes qui s'abonnent d'être informées des mises à jour d'un site.

PARTIE IV

CONFORMITÉ AUX LOIS ET AUX POLITIQUES D'APPLICATION GOUVERNEMENTALE

1. Accès à l'égalité en emploi

Divers programmes gouvernementaux sont en vigueur afin d'augmenter la représentation des membres des différentes composantes de la société québécoise. Le Bureau du coroner doit donc respecter les objectifs fixés pour chacun des programmes et en faire état dans le rapport annuel de gestion.

Au cours de 2009-2010, l'embauche totalise 11 personnes, dont deux employés réguliers, sept employés occasionnels, un étudiant et une stagiaire.

MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2009-2010

Statut d'emploi	Embauche totale 2009-2010	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	2				1	1	50
Occasionnel	7	1				1	14
Étudiant	1					0	0
Stagiaire	1					0	0

JEUNES DE MOINS DE 35 ANS

Des personnes embauchées en 2009-2010, 36 % étaient âgées de moins de 35 ans comparativement à 50 % en 2008-2009.

FEMMES

Les femmes représentent 73 % des personnes embauchées en 2009-2010, soit deux employées régulières, cinq employées occasionnelles et une stagiaire.

STATUT D'EMPLOI	FEMMES EMBAUCHÉES	TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES	% DE FEMMES
Régulier	2	2	100
Occasionnel	5	7	71
Étudiant	0	1	0
Stagiaire	1	1	100
TOTAL	**8**	**11**	**73**

Le nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière représente un peu plus de 48 % de l'effectif régulier du Bureau du coroner qui se répartit comme suit :

CATÉGORIE D'EMPLOI	FEMMES	EFFECTIFS RÉGULIERS	% DE FEMMES
Emplois supérieurs (coroners)	4	13	31
Cadres supérieurs	1	2	50
Professionnels	5	7	71
Techniciens	3	4	75
Employés de bureau	9	13	69
Ouvriers	0	7	0
TOTAL	**22**	**46**	**48**

2. Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le Bureau du coroner a reçu et traité 12 demandes d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le Bureau du coroner a mis en ligne, le 29 novembre 2009, les renseignements et les documents visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

DEMANDES DE COPIES CONFORMES DE DOCUMENTS ANNEXÉS AUX RAPPORTS DES CORONERS

Le Bureau du coroner a reçu et traité 653 demandes pour l'obtention de copies des documents annexés aux rapports des coroners. De ce nombre, 302 demandes concernaient des rapports de police dont la communication de ces rapports doit également être autorisée par le ministre de la Sécurité publique.

3. Politique linguistique

Le Bureau du coroner applique globalement la même politique linguistique que le ministère de la Sécurité publique. Ainsi, dans l'ensemble des textes et des documents produits, seul le français est utilisé. Cependant, à la demande d'un membre d'une famille éprouvée par la perte d'un proche, un rapport du coroner est traduit afin d'assurer une bonne compréhension des causes et des circonstances du décès. Ainsi, 85 rapports de coroner ont été traduits au cours de l'année.

4. Éthique

Plusieurs rencontres, tant au bureau de Québec qu'à celui de Montréal, ont eu lieu afin de sensibiliser le personnel et les coroners à la préoccupation gouvernementale en matière d'éthique dans la fonction publique québécoise, et au rôle du répondant en éthique du Bureau du coroner. Tous les nouveaux employés sont systématiquement rencontrés par le répondant en éthique afin d'être informés, notamment sur les valeurs de confidentialité et de discrétion de l'organisation.

5. Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

En décembre 2006, le Vérificateur général du Québec publiait, dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale, les conclusions de sa vérification qui avait pour but de déterminer dans quelle mesure le Bureau du coroner applique de saines pratiques de gestion, et ce, avec un souci d'économie et conformément au cadre juridique et réglementaire pertinent. Elle ne visait pas la qualité des travaux réalisés par le Bureau du coroner.

Les actions mises en œuvre pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec sont les suivantes :

RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Cibler les sources de revenus additionnels et d'économies potentielles	Une demande a été adressée à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour qu'elle contribue au financement des investigations impliquant les accidentés de la route. Après des rencontres et des échanges, la SAAQ nous a fait part qu'à la suite d'un changement de son cadre juridique il était exclu que le Fonds d'assurance ou tout autre volet restant de sa mission contribue au financement de la mission du Bureau du coroner. Nous avons reçu récemment une opinion juridique qui, nous le croyons, permettra de relancer les discussions auprès de la SAAQ en vue de convenir d'une entente.
Prendre les moyens pour s'assurer de la continuité des services rendus par ses principaux partenaires de façon économique et durable	En novembre 2009, des mesures portant sur une rémunération supplémentaire à verser aux pathologistes de garde, dans les territoires désignés, ont été mises en vigueur. Des listes de garde par territoire sont dressées et transmises au Bureau du coroner. Le pathologiste est également rémunéré lorsqu'il est appelé à témoigner en cour. Des négociations sont actuellement en cours afin que le pathologiste qui effectue une autopsie sur un cadavre obèse ou putréfié au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale soit rémunéré au même tarif que dans un établissement hospitalier.
Prendre les moyens pour récupérer et réaliser des économies	Le dernier pathologiste à notre emploi a été informé, le 31 août 2009, que nous mettions fin à son contrat d'employé occasionnel le 7 décembre 2009. Ce dernier continuera à faire des autopsies pour le Bureau du coroner tout en étant rémunéré par la RAMQ.
Appliquer un processus rigoureux d'évaluation du rendement basé sur des attentes signifiées à l'endroit de son personnel régulier	Les scénarios de changements dans la structure proposés par la firme d'experts mandatée pour faire la revue du fonctionnement organisationnel sont toujours sous étude. Comme les descriptions d'emploi devront tenir compte de cette nouvelle structure, plusieurs descriptions n'ont pas encore été officialisées.

6. Politique de financement des services publics

La tarification pour la vente de copies de rapports d'investigation et d'enquête a généré des revenus de 30 292 $ en 2007-2008, de 27 615 $ en 2008-2009 et de 24 016 $ en 2009-2010.

Le Bureau du coroner entend réaliser les travaux suivants en 2010-2011 :

- réviser le calcul des coûts de revient des produits et services faisant l'objet d'une tarification;
- procéder à l'identification des produits et services qui ne sont pas tarifiés et qui pourraient l'être;
- s'assurer que la méthode de tarification est conforme à la Politique de financement des services publics.

LES ANNEXES

ANNEXE 1

BILAN STATISTIQUE DES TRAUMATISMES MORTELS AU QUÉBEC

Fichier du coroner en chef

Depuis 1986, le coroner en chef tient un fichier informatisé des causes et des circonstances des décès par traumatisme qui surviennent au Québec. Les pages qui suivent présentent le portrait des décès pour 2007 et 2008, en le comparant à la moyenne des années 2002-2006.

Le regroupement des décès s'inspire des grandes divisions de la 10e Classification internationale des maladies.

Délais dans le dépôt des rapports

La plupart des rapports du coroner prennent plusieurs mois avant d'être transmis au coroner en chef. Dans les cas d'investigations en cours, le coroner en chef est toutefois en possession d'indications sur les causes et les circonstances probables du décès. Bien que ces données soient sujettes à changer, elles traduisent bien la réalité. Dans les faits, leur inclusion permet de produire des statistiques annuelles plus précises que leur exclusion. Voilà pourquoi ces données sont intégrées aux bilans statistiques lorsque c'est possible. C'est ce qui explique l'ajout d'une catégorie « En cours » dans les tableaux statistiques.

Cette façon de faire signifie aussi que les chiffres peuvent varier légèrement d'un bilan à l'autre, car la banque de données n'est jamais fermée. L'information contenue dans chaque nouveau rapport reçu est intégrée à la banque dès qu'elle est accessible, peu importe l'année du décès.

État des rapports de 2007 au 7 avril 2010

4 190 décès soumis au coroner

- 4 094 rapports déposés (97,7 %)
- 96 rapports à venir (2,29 %)

État des rapports de 2008 au 7 avril 2010

4 009 décès soumis au coroner

- 3 586 rapports déposés (89,5 %)
- 423 rapports à venir (10,5 %)

Les données de 2008 doivent être interprétées avec prudence, puisque le pourcentage de rapports déposés est inférieur à 95,0 %.

LES DÉCÈS PAR TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS ASSOCIÉS AU TRANSPORT TERRESTRE

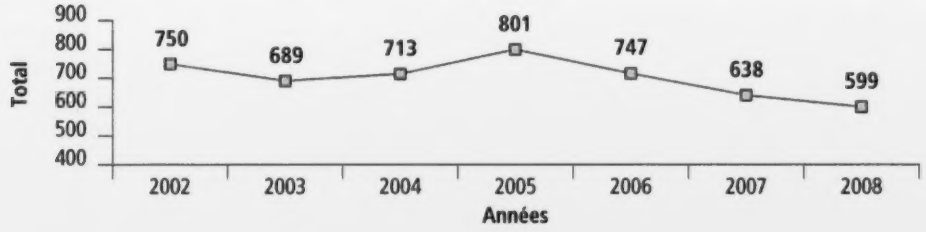

FRÉQUENCE	MOYENNE	NOMBRE	% VARIATION	NOMBRE
	2002-2006	**2007**	**2007/ 2002-2006**	**2008**
Occupant d'une automobile	427	354	-17,1	303
Piéton	102	86	-15,7	80
Motocycliste	65	67	3,1	59
Occupant d'une camionnette	27	20	-25,9	29
Occupant d'un VTT	27	27	0,0	24
Occupant d'une motoneige	32	24	-25,0	22
Cycliste	23	17	-26,1	13
Occupant d'un véhicule lourd	24	11	-54,2	7
Occupant d'un véhicule agricole	6	2	-66,7	5
Occupant d'un autobus	0	6	100,0	0
Autre	5	6	20,0	1
En cours	1	18		56
TOTAL	**740**	**638**	**-13,8**	**599**

LES DÉCÈS PAR TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS ASSOCIÉS AU TRANSPORT PAR EAU

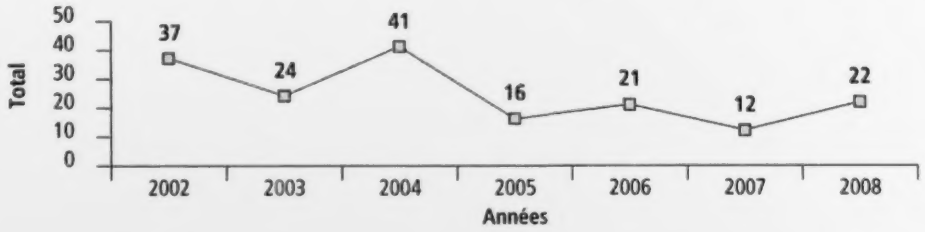

	MOYENNE	NOMBRE	% VARIATION	NOMBRE
	2002-2006	**2007**	**2007/ 2002-2006**	**2008**
Événements entraînant la noyade et la submersion	26	12	-53,8	21
Événements entraînant d'autres lésions traumatiques	2	0	-100,0	1
TOTAL	**28**	**12**	**-57,1**	**22**

LES DÉCÈS PAR TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS ASSOCIÉS AU TRANSPORT AÉRIEN

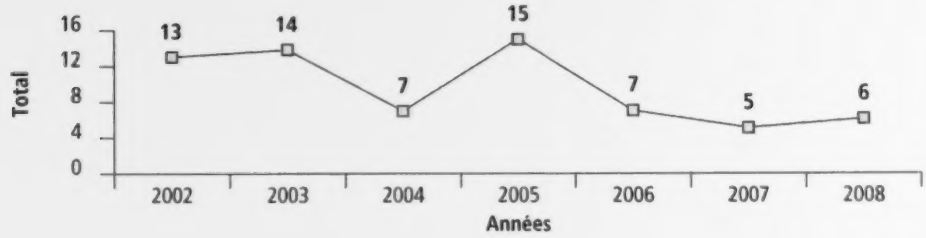

	MOYENNE	NOMBRE	% VARIATION	NOMBRE
	2002-2006	**2007**	**2007/ 2002-2006**	**2008**
TOTAL	**11**	**5**	**-54,5**	**6**

LES DÉCÈS PAR TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS ASSOCIÉS À DES CAUSES EXTERNES AUTRES QUE LE TRANSPORT

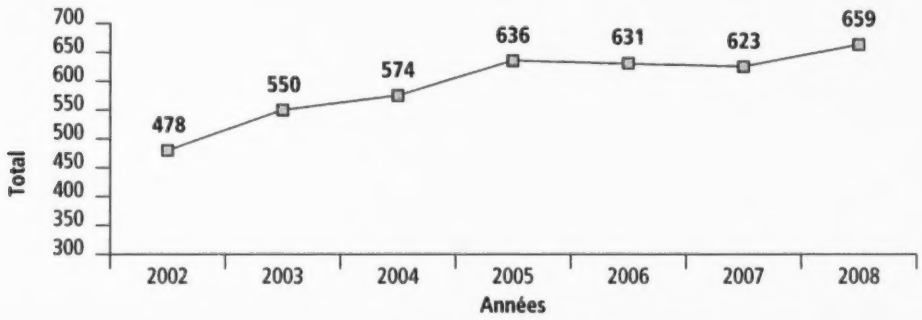

FRÉQUENCE	MOYENNE	NOMBRE	% VARIATION	NOMBRE
	2002-2006	**2007**	**2007/ 2002-2006**	**2008**
Intoxication	151	191	26,5	171
Chute	145	123	-15,2	136
Suffocation, strangulation et obstruction des voies respiratoires	58	67	15,5	56
Noyade*	55	50	-9,1	36
Exposition à la fumée, au feu ou aux flammes	51	31	-39,2	26
Heurt par ou contre un objet	19	21	10,5	21
Exposition aux forces de la nature	21	28	33,3	15
Complications de soins médicaux	15	9	-40,0	15
Contact avec une machine ou un dispositif de levage	22	25	13,6	12
Exposition au courant électrique	8	4	-50,0	7
Décharge d'arme à feu	5	6	20,0	4
Explosion	5	6	20,0	3
Compression entre des objets	3	3	0,0	0
Contact avec de l'eau chaude	2	2	0,0	0
Autre	12	12	0,0	9
En cours	2	45		148
TOTAL	**574**	**623**	**8,5**	**659**

* Décès associés au transport par eau exclus

LES DÉCÈS PAR TRAUMATISMES INTENTIONNELS AUTO-INFLIGÉS

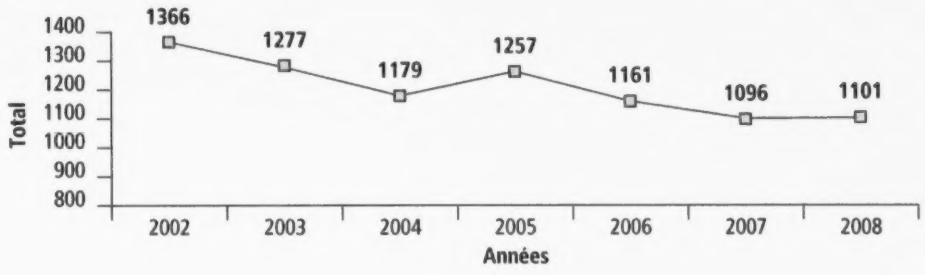

FRÉQUENCE	MOYENNE	NOMBRE	% VARIATION	NOMBRE
	2002-2006	**2007**	**2007/ 2002-2006**	**2008**
Pendaison et strangulation	653	554	-15,2	506
Intoxication par des substances liquides ou solides	158	175	10,8	166
Décharge d'arme à feu	178	138	-22,5	117
Précipitation dans le vide	56	43	-23,2	46
Intoxication par un gaz	78	58	-25,6	44
Noyade	36	32	-11,1	32
Collision d'un véhicule à moteur	36	27	-25,0	29
Contact avec un objet tranchant	32	21	-34,4	23
Exposition à la fumée, au feu ou aux flammes	12	12	0,0	6
Autre	7	10	42,9	6
En cours	3	26		126
TOTAL	**1248**	**1096**	**-12,2**	**1101**

LES DÉCÈS PAR TRAUMATISMES INTENTIONNELS INFLIGÉS PAR AUTRUI

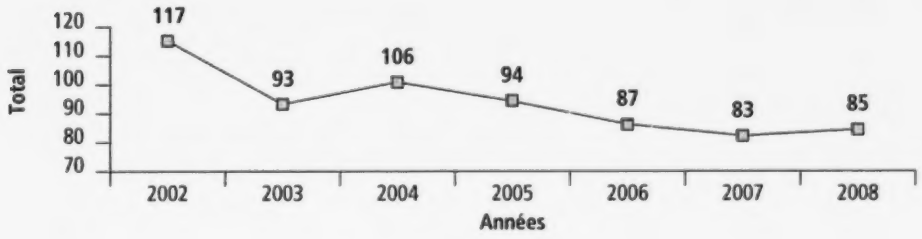

	MOYENNE	NOMBRE	% VARIATION	NOMBRE
	2002-2006	**2007**	**2007/ 2002-2006**	**2008**
Agression par objet tranchant	28	25	-10,7	27
Agression par décharge d'arme à feu	32	28	-12,5	17
Agression par objet contondant	12	10	-16,7	6
Bagarre, rixe (sans arme)	6	9	50,0	6
Agression par strangulation	12	5	-58,3	5
Agression par la fumée, le feu et les flammes	3	0	-100,0	1
Autre	5	1	-80,0	8
En cours	1	5		15
TOTAL	**99**	**83**	**-16,2**	**85**

LES DÉCÈS PAR TRAUMATISMES D'INTENTION INDÉTERMINÉE

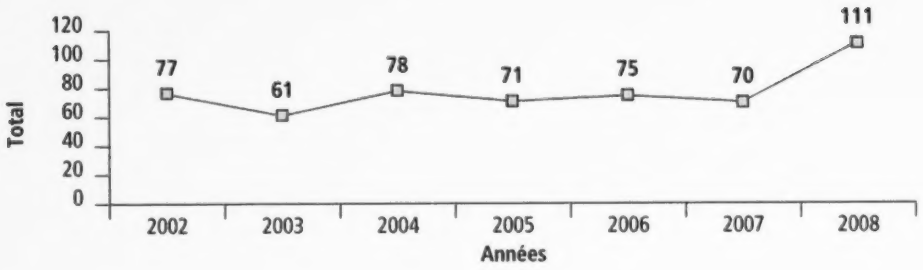

	MOYENNE	NOMBRE	% VARIATION	NOMBRE
	2002-2006	**2007**	**2007/ 2002-2006**	**2008**
Intoxication	37	39	5,4	25
Pendaison	7	5	-28,6	6
Collision de véhicule à moteur	6	2	-66,7	4
Noyade	9	5	-44,4	3
Chute	6	5	-16,7	0
Autre	7	6	-14,3	8
En cours	2	8		65*
TOTAL	**72**	**70**	**-2,8**	**111**

* L'intention de plusieurs de ces traumatismes sera connue une fois le rapport d'investigation terminé.

ANNEXE 2

LOIS ET RÈGLEMENTS

La présente annexe contient la liste des lois et des règlements dont le Bureau du coroner est chargé de l'application.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., c. R-0.2)

- Code de déontologie des coroners (R.R.Q., c. R-0.2, r.1)
- Règlement sur les critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommées coroners (R.R.Q., c. R-0.2, r.2)
- Règlement sur l'identification, le transport, la conservation, la garde et la remise des cadavres, objets et documents (R.R.Q., c. R-0.2, r.3)
- Règlement sur la rémunération des coroners à temps partiel (R.R.Q., c. R-0.2, r.1.01)
- Règlement sur les sommes à rembourser aux coroners et aux coroners auxiliaires pour les dépenses faites ou engagées dans l'exercice de leurs fonctions (R.R.Q., c. R-0.2, r. 1.1)
- Tarif des droits et indemnités applicables en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (R.R.Q., c. R-0.2, r.4)
- Tarif sur les frais d'autopsies (R.R.Q., c. R-0.2, r.5)
- Tarif sur les frais de transport, de garde et de conservation des cadavres (R.R.Q., c. R-0.2, r.6)

ANNEXE 3

LISTE DES CORONERS ACTIFS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR 2009-2010 AU 31 MARS 2010

CORONER EN CHEF	CORONER EN CHEF ADJOINT OUEST DU QUÉBEC	CORONER EN CHEF ADJOINT EST DU QUÉBEC
Nolet, Dre Louise	**Éthier, Me Gilles**	**Chouinard, Dre Lyne**
Région 01 – Bas-Saint-Laurent Chamberland, Me Jean-Pierre Dorval, Dr Jean-François Roussel, Dre Renée	**Région 07 – Outaouais** Bigelow, Dr Éric Bourassa, Dr Pierre Fortier, Dr Pierre Gouriou Berrou, Dre Dominique Koenig, Dre Marie-Charlotte Lachapelle, Me Joanne Pinault, Dre Marie Therrien, Dr André	**Région 14 – Lanaudière** Territoire couvert par certains coroners de la région 06 - Montréal
Région 02 – Saguenay—Lac-Saint-Jean Gagné, Dr Carol Harvey, Dr Dany Miron, Dr Michel Paradis, Dr Clément	**Région 08 – Abitibi-Témiscaminque** Aubry, Dr Sylvain Gurekas, Dr Vydas Kamal, Me Imane Malenfant, Dr Claude Molloy, Dre Francine	**Région 15 – Laurentides** Fermini, Dr Richard Goudreau, Dr Stéphane Lord, Dre Hélène
Région 03 – Capitale-Nationale Bédard, Dr Marc Boulianne, Dre Louise Brochu, Dr Pierre Kronström, Me Andrée ** Malouin, Me Jean-Luc ** Samson, Dr Pierre-Charles Turmel, Dr Yvan	**Région 09 – Côte-Nord** Lefrançois, Me Bernard Samson, Dr Arnaud	**Région 16 – Montérégie** Baril, Dre Joëlle Bélanger, Dr René-Maurice Bergeron, Dre Brenda Crich, Dr Alexandre Dandavino, Dr André-H. Dragon, Dre Sylvie Favron, Dre Hélène Laberge, Dr J. Roger Léger, Dr Christian Massé, Dr Michel Pecko, Dre Krystyna Robinson, Dr Jacques Roy, Dr Louis-Jean
Région 04 – Mauricie Blais, Dr Jean-Pierre Gauthier, Dr Raynald Labrie, Dr Éric Martin, Dr Pierre Pelletier, Dr Alain Serrar, Dr Jamal Trahan, Dr André-G.	**Région 10 – Nord-du-Québec** Létourneau, Dr Joël Prévost, Dr François Vachon, Dre Natalie	**Région 17 – Centre-du-Québec** Bélisle, Me Pierre Garneau, Me Yvon Sanfaçon, Dr Martin
Région 05 – Estrie Giguère, Me Robert Morin, Me Brigitte Sainton, Dr Gilles Sirois, Dr Marco	**Région 11 – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine** Chérisol, Dr Rémy Couture, Me Jean Jean, Dr Gabriel Roy, Me Jean-François	
Région 06 – Montréal Ayllon, Dr Rafael Brochu, Dr Jean * Dionne, Dr Paul G. * Lambert, Dr Yves Ramsay, Dr Jacques * Rudel-Tessier, Me Catherine **	**Région 12 – Chaudière-Appalaches** Garneau, Me Gabriel Guilmette, Dr Pierre Morin, Dr Raymond Picard, Dr Jean-Marc Toussaint, Dr Martin	
	Région 13 – Laval Do, Dr Quoc-Bao Ferland, Me Michel Trudeau, Dr Michel	

* Coroner permanent investigateur

** Coroner permanent enquêteur et investigateur

COMMENT NOUS JOINDRE

Service à la clientèle

Téléphone : 418 643-1845
Sans frais : 1 866 312-7051
Courriel : clientele.coroner@msp.gouv.qc.ca

BUREAU DE QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Tél. : 418 643-1845
Télécopie : 418 643-6174
Sans frais : 1 866 312-7051

BUREAU DE MONTRÉAL

Édifice Wilfrid-Derome
1701, rue Parthenais, 11e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7

Tél. : 514 873-1845
Télécopie : 514 873-8943

MORGUE DE QUÉBEC

1685, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1N 3Y7

Tél. : 418 643-3982
Télécopie : 418 643-8510

MORGUE DE MONTRÉAL

Édifice Wilfrid-Derome
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7

Tél. : 514 873-3284 poste 21233
Télécopie : 514 873-6792
Sans frais : 1 866 266-0987

Nous cherchons à protéger des vies humaines

Bureau du coroner
Québec